

Communauté de Communes

MONT-LOZÈRE

La gazette

Janvier 2021 - 5





Le mot du Président

Il est des années que l'on souhaite rapidement laisser derrière soi et 2020 fait partie de celles-là. La crise sanitaire a déstabilisé toute la société, chaque famille a été touchée de près ou de loin par la Covid19 et des traces indélébiles marqueront à jamais les mémoires.

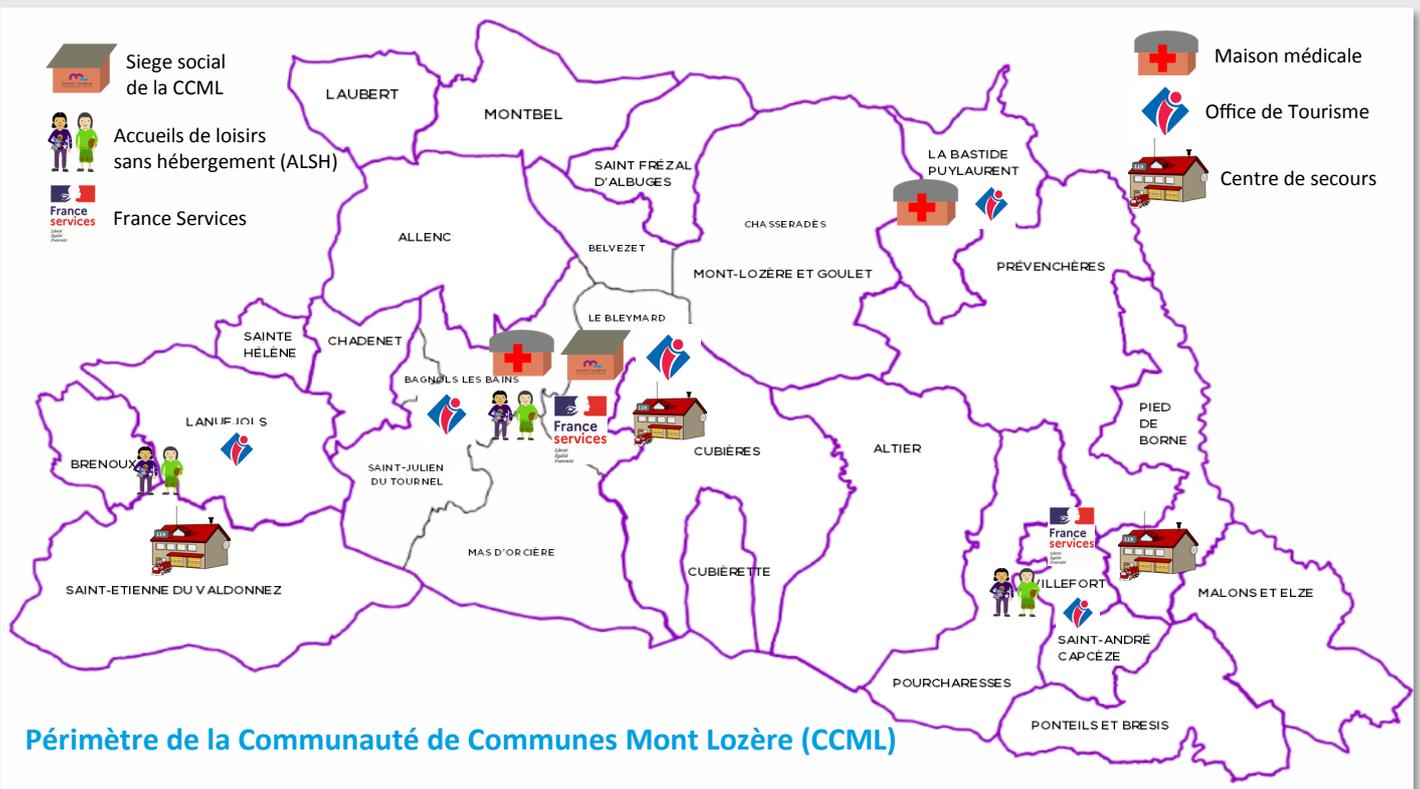
Toute l'année, les agents de la collectivité sont restés mobilisés pour servir au mieux la population dans le respect des obligations sanitaires et même en temps de confinement, la continuité du service a été une priorité pour ne pas que s'accroisse l'isolement. Merci à eux pour leur bienveillance et leur mobilisation.

2021 est là et avec, l'espoir de voir disparaître cette épidémie. C'est le souhait que je forme, en vous présentant mes vœux. Que 2021 apporte à chacun la santé évidemment mais qu'elle soit aussi l'année des retrouvailles et de la relance de vos projets tant professionnels que personnels.

La Communauté de Communes œuvrera comme à son habitude pour vous faciliter la vie, vous accompagner dans vos projets, améliorer encore l'attractivité et mener à bien des projets de développement afin de faire que notre territoire soit agréable à vivre et accueillant pour les visiteurs.

Jean de LESCURE
Président

- Page 2 Le mot du Président
- Page 3 Votre Conseil Communautaire, ses commissions et ses agents
- Page 5 Soutien aux acteurs économiques
- Page 6 Aménagement du territoire
- Page 7 Tourisme : de nouveaux élus et quantité de projets en réflexion
- Page 9 Services aux publics : France Services au service de tous
- Page 10 Jeunesse : CEL et ALSH des lettres qui comptent
- Page 11 Sport : halle des sports, du nouveau et du beau !
- Page 12 Environnement : composteur et sacs de tri, ça vous dit ?



LA CCML, C'EST 38 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ...

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Jean de LESCURE (Président), Pascal BEAURY (Vice-Président), Christian BRUGERON (Vice-Président), Jean-Bernard ANDRÉ, Antonin ARBOUSSET (suppléant : André SALANSON), Jean-Claude BAJAC LEYANTOU, Jean-Louis BALME, Christian BENOIT (suppléante : Valérie LETIENT), Bruno BIÉ, Jean-Marie BOISSET, Gérard BONICEL (suppléant : Claude MEJEAN), Olivier BOULAT, Patrick BOULET, Jean-Pierre BOUTONNET, Gilbert BRUEL, Didier BRUNEL, José CASTRO, René CAUSSE (suppléante : Audrey FANTINI), Gilbert COMMANDRÉ, Jeannine CUBIZOLLE, Gilbert DEBIEN (suppléant : Marc PASCAL), Pierre de la RUE du CAN, Emmanuel DURAND, André FERRIER, Alain LAFONT, Benoit MALAVAL, Christian MASMEJEAN, Stéphan MASSADOR (suppléant : Christian LAURENT), Olivier MAURIN, Sylvain MEYNIEL (suppléant : William MOULIN), Claudie MICHEL, Evelyne MOURET, Jean OLIVA (Magali AMISSANO), Christophe RANC, Didier ROCHE, Marie-Thérèse ROCHE (suppléant : Cédric GERBAL), Olivier TAURISSON, Michel TEISSIER (suppléant : Claude JEAN)

BUREAU

Jean de LESCURE (Président), Pascal BEAURY (Vice-Président), Christian BRUGERON (Vice-Président), Jean-Bernard ANDRÉ, Jean-Louis BALME, Olivier BOULAT, Pierre de la RUE du CAN, André FERRIER, Olivier MAURIN, Sylvain MEYNIEL, Olivier TAURISSON



COMMISSION

Enfance et Jeunesse

Pascal BEAURY
Jean-Marie BOISSET
Christian BRUGERON
René CAUSSE
Jean de LESCURE
Benoit MALAVAL
Claudie MICHEL
Marie-Thérèse ROCHE
Olivier TAURISSON

Nicolas MICHEL
Coordinateur

COMMISSION

Appel d'offres

TITULAIRES :

Jean-Bernard ANDRÉ
Christian BRUGERON
Alain LAFONT
Sylvain MEYNIEL
Évelyne MOURET

SUPPLEANTS :

Gilbert BRUEL
Jean OLIVA
Christian MASMEJEAN
Pierre de la RUE du CAN
Jean-Claude BAJAC LEYANTOU

COMMISSION

Travaux et Services Techniques

Christian BRUGERON
Didier BRUNEL
Marie-Thérèse ROCHE
Stephan MASSADOR
Jean-Bernard ANDRÉ
Pierre de la RUE du CAN
André FERRIER
Évelyne MOURET
Jean de LESCURE

Yannick POTELET
Technicien

REPRÉSENTATIONS

CNAS : Jean de LESCURE Collège « Élu » / Bernadette BALME Collège « Agent »

- **PARC NATIONAL DES CÉVENNES** : Christian BRUGERON
- **SDEE LOZÈRE** : Jean de LESCURE
- **LOZÈRE INGÉNIÉRIE** : Jean-Marie BOISSET
- **SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL « LES MONTS DE LA MARGERIDE »** : Olivier BOULAT, Christophe RANC, Michel TEISSIER
- **SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU MONT-LOZÈRE** : René CAUSSE, Évelyne MOURET (suppléant : Jean-Marie BOISSET)
- **GAL TERRE DE VIE / COMITÉ DE PROGRAMMATION DU LEADER** : Pascal BEAURY, Jean de LESCURE, Olivier MAURIN (suppléants : Sylvain MEYNIEL, Olivier BOULAT, Michel TEISSIER)

- **SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU** : Christian BRUGERON, Évelyne MOURET (suppléants : Jeanine CUBIZOLLE, Christophe RANC)
- **SAGE LOT AMONT** : Emmanuel DURAND
- **EPT BASSIN VERSANT DE L'ARDÈCHE** : René CAUSSE, Jean de LESCURE, Olivier MAURIN (suppléants : Marie-Thérèse ROCHE, Jean-Louis BALME, Christian MASMEJEAN)
- **SYNDICAT MIXTE AB CÈZE** : Pierre de la RUE du CAN, Jean OLIVA (suppléants : Jean-Pierre BOUTONNET, Jean de LESCURE)



- **CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE PONTEILS** : Pierre de la RUE du CAN, Claudie MICHEL

- **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME** : pour l'Office de Tourisme : René CAUSSE (supplément : Olivier TAURISSON)
Pour la Communauté de Communes : Jean-Bernard ANDRÉ, Jean-Marie BOISSET

- **COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME ET DE LOISIRS** : René CAUSSE

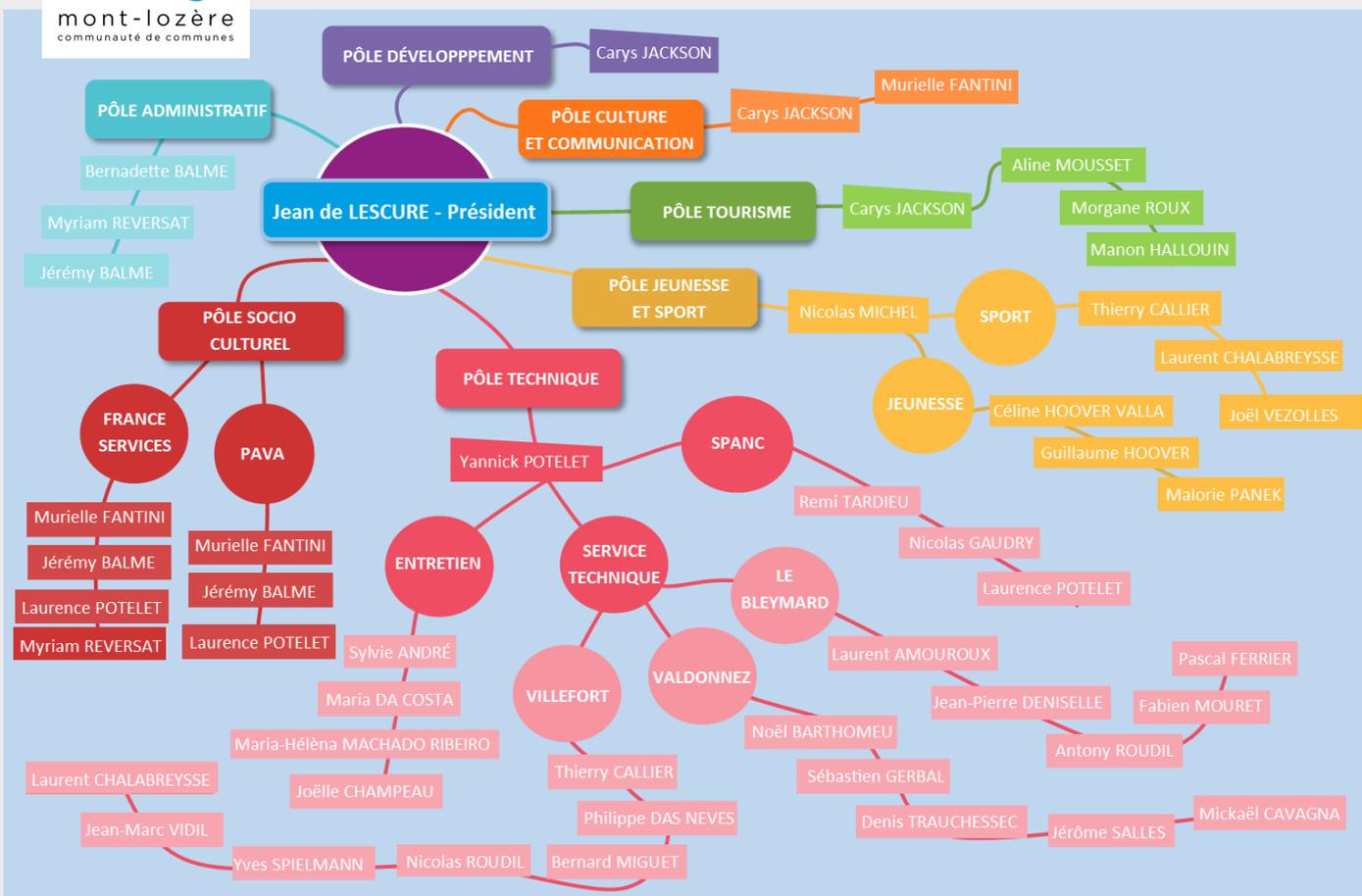
- **SICTOM DES HAUTS PLATEAUX (communes de Laubert et Montbel)** : Jean-Marie BOISSET, Gilbert DEBIEN, Sylvain MEYNIEL, Marie-Thérèse ROCHE

- **SYNDICAT MIXTE LOZÈRE CENTRE (communes de Saint-Etienne du Valdonnez, Brenoux, Lanuejols)** : Patrick BOULET, Emmanuel DURAND, Gilbert BRUEL

- **ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE LA LOZÈRE** : Béatrice FOLCHER, Gilbert DEBIEN, Christiane POLGE (suppléants : Jérôme BOUCHET, Marie PASCAL, Claudie MICHEL)

- **ACCUEIL ET MAINTIEN DE POPULATION** : Pascal BEAURY, René CAUSSE (suppléants : Jean-Marie BOISSET, Marie-Thérèse ROCHE)

ET DES AGENTS À VOTRE SERVICE ...



RETROUVEZ LES DIFFÉRENTS SERVICES, LES ACTUALITÉS, LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES ET TOUTES LES INFORMATIONS DE VOTRE CCML SUR :

<https://www.ccmontlozere.fr/>





TROIS DISPOSITIFS POUR SOUTENIR NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE

Le fonds L'OCCAL, un fonds qui s'adapte

Depuis le début de la crise sanitaire, la CCML s'est mobilisée pour les acteurs du tourisme, les commerces de proximité et l'artisanat local à travers le fonds L'OCCAL, en partenariat avec la Région Occitanie, les Départements et la Banque des Territoires. Ce fonds, détaillé dans la gazette de juillet 2020, repose sur des critères d'éligibilité adaptés à la relance des activités après la première période de confinement.

Depuis octobre, avec l'apparition de la deuxième période de confinement, l'ensemble des partenaires abondant ce fonds ont fait preuve de réactivité en se réunissant plusieurs fois pour **adapter le dispositif à la crise qui dure**. Ainsi, sans nécessiter d'abondement financier supérieur, les critères d'éligibilité des deux premiers volets du fonds ont été adaptés et un troisième volet a été mis en place : **L'OCCAL - Loyers**.

Ce troisième volet est à destination des commerces indépendants jusqu'à 10 salariés, locataires d'un local commercial destiné à l'accueil du public et concernés par une fermeture administrative liée à la crise Covid. L'aide consiste en des subventions forfaitaires pour prendre en charge le loyer exigible pour un mois (novembre ou décembre 2020) des locaux professionnels, dans la limite de 1 000 €. Sont exclus les loyers dus à un membre de sa famille, à une collectivité, à une SCI dont le demandeur ou un membre de sa famille est actionnaire à 50 % ou plus.

Pour plus d'informations sur le fond L'OCCAL ou pour déposer une demande d'aide, rendez-vous sur <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/loccal-loyers>.

Entreprises 48 solidaires

Fin 2020, la CCML a participé à l'opération « **Entreprises 48 solidaires** », issue d'un partenariat entre les dix intercommunalités lozériennes, le Département de la Lozère, la Région Occitanie, la CCI 48, la CMA 48, l'Office de commerce Cœur de Lozère et la Fédébon 48. Cette opération visait à apporter un **soutien aux commerces subissant une fermeture administrative** et à **faciliter la relance économique** en temps de crise sanitaire. Pour tout achat d'un montant minimal de 1 000 € TTC réalisé auprès de toute entreprise ou artisan participant à l'opération à l'exception des achats de tabac, de produits pétroliers et des grandes surfaces, le client a pu bénéficier d'un chèque cadeau Fédébon 48 valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le montant du chèque en question dépendait de la tranche de dépense. Les chèques cadeaux ont été financés à 30 % par l'entreprise bénéficiaire de la commande, 35 % par le Département et 35 % par la Communauté de Communes. Une participation financière maximale de 8000 € a été mobilisée par le conseil communautaire sur cette action.



De l'aide à l'immobilier d'entreprise et touristique

Dans le cadre de la compétence « immobilier d'entreprise », la CCML a conventionné avec le Département afin de soutenir au mieux **les entreprises qui souhaitent investir**. Deux dispositifs existent actuellement, dont l'un vient d'être prolongé :

- **Aide à l'immobilier d'entreprise** : abondement de la participation financière de la Région Occitanie à parité avec le Département de la Lozère pour les travaux de construction, extension et modernisation ;
- **Aide à l'immobilier touristique** : abondement de la participation financière de l'Europe dans le cadre du programme LEADER à parité avec le Département de la Lozère, pour les travaux de création ou rénovation de gîtes, chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air et hébergements insolites.

Pour plus d'informations sur ces dispositifs d'aide, n'hésitez pas à nous contacter sur l'adresse mail carysjackson.ccml@gmail.com.



DES MASQUES OFFERTS PAR LA RÉGION OCCITANIE !

Jeudi 19 novembre, Aurélie MAILLOLS, Vice-Présidente du Conseil Régional a remis à Jean de LESCURE, Président de la Communauté de Communes Mont-Lozère, des masques à l'attention des habitants des 21 communes de la collectivité.

Chaque Maire peut ainsi distribuer à sa population un masque supplémentaire venant se rajouter à ceux déjà distribués par les communes et le Conseil Départemental.

DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR TOUT LE TERRITOIRE



Un sentier d'interprétation à l'étang de Barrandon

Un projet de création d'un sentier d'interprétation a été envisagé par la **commune de Saint-Etienne du Valdoney** en lien avec le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont-Lozère (SMAML)** et avec l'appui du **Parc National des Cévennes**. Il consiste en l'aménagement des abords de l'étang de Barrandon pour faire découvrir la faune et la flore locale, via un sentier sur la thématique des zones sèches et zones humides. Deux scénarii sont actuellement à l'étude : une boucle faisant le **tour complet de l'étang** ou une boucle plus courte longeant uniquement **la rive nord de l'étang**. La CCML apportera les 30 % d'autofinancement nécessaires à la réalisation de ce projet, dont le coût estimatif s'élève à près de 53 000 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 70 % du montant du projet.

Avancement du projet de résidence thermique

La construction de la **résidence thermique à Bagnols-les-Bains** a été incluse dans les statuts de la CCML à compter du 12 août 2020. Lors du conseil communautaire en date du 4 décembre, le projet a été présenté aux nouveaux élus par Bertrand FISCHER (Service d'accompagnement du Département de la Lozère). Le projet consiste en la **rénovation du bâtiment de l'ancien Hôtel du Commerce à Bagnols-les-Bains, son annexe, ainsi que le bâtiment voisin**.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement à la poursuite de l'étude lancée par la commune de Mont-Lozère et Goulet pour affiner le projet avec l'intégration du nouveau bâtiment et pour lancer la consultation d'une concession portant à la fois sur la construction et la gestion de la résidence thermique par un opérateur privé. **La CCML espère voir le contrat de délégation de service public signé d'ici fin 2021**.



Avancement du projet de sentier thématique au Mas de l'Ayre

En 2020, la CCML a signé avec l'**Office National des Forêts (ONF)** et la commune de **Malons et Elze** une convention portant sur la **mise en œuvre du projet de sentier thématique au col du Mas de l'Ayre**. L'ONF s'est engagé à réaliser la maîtrise d'œuvre du projet et la commune réalisera les travaux d'aménagement du parking, estimés à près de 5 000 € HT. Les travaux d'aménagement du sentier et de création du mobilier seront portés par la CCML. Des demandes de subvention ont été déposées à hauteur de 70 % du montant du projet.



Un premier comité de pilotage a eu lieu en septembre 2020, associant le Parc National des Cévennes, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont-Lozère et des habitants de Malons et Elze. L'ONF a entamé la collecte des informations nécessaires pour la rédaction du contenu des panneaux, autour de la géologie particulière du site, la diversité d'espèces végétales et forestières, la gestion forestière et agro-pastorale et l'impact du changement climatique sur la biodiversité locale. Un prochain comité de pilotage sera organisé au premier trimestre 2021 pour affiner le contenu.

Toute contribution à la recherche bibliographique pour ce projet est la bienvenue, notamment si vous disposez de visuels qui peuvent être utilisés, n'hésitez pas à nous les transmettre via l'adresse carysjackson.ccml@gmail.com.

Une aire d'accueil de camping-cars à Prévèchères

Le marché pour l'aménagement de l'aire d'accueil de camping-cars à **Prévèchères** préparé par Lozère Ingénierie est lancé ce début d'année. Les travaux, que nous espérons voir réalisés avant cet été, comprennent des **aménagements de surface, la pose d'une borne de vidange et de bornes de recharge électrique**, ainsi que la création d'une **délimitation** entre de l'aire d'accueil et le camping municipal. Le stationnement limité à deux nuitées sur cette aire sera gratuit. Pour rappel, le montant total de cette opération qui s'élève à près de 70 000 € est subventionné à hauteur de 40 % par l'Etat.



Consciente que les **six emplacements créés** ne permettront pas à elles seules de répondre à la forte fréquentation de camping-caristes sur notre territoire, la CCML continue de travailler avec son office de tourisme sur cet accueil, pour envisager de nouvelles pistes d'action dans les années à venir.

OFFICE DE TOURISME MONT LOZÈRE : UNE SAISON HORS NORME

Pour la reprise d'activité post confinement de printemps, l'office de tourisme (OT) a adopté le protocole sanitaire proposé par la fédération nationale des OT : toutes les brochures ont été digitalisées et mises à disposition sans contact par le biais de QRCode, un sens de circulation a été matérialisé et une protection plexiglas installée sur les banques d'accueil.

À la réouverture des bureaux, ces nouveaux dispositifs ont été bien accueillis par les visiteurs, nombreux dès le mois de juin : nos bureaux ont comptabilisé près de 5 800 demandes, traduisant la fréquentation exceptionnelle de cette saison.

Les nouveaux usages du numérique (réservation et achat de vacances sur internet) ont été pris en compte : **notre site internet intègre un moteur de recherche de disponibilités et réservations sur la page d'accueil**. Cet outil est connecté à la place de marché Direct Lozère. **La fréquentation de notre site internet a progressé de 80%** par rapport à l'année dernière, cumulant **29 000 visiteurs** entre le 1^{er} janvier et le 17 septembre 2020 contre 16 000 à la même période en 2019. Le bilan de fréquentation complet est en ligne dans la rubrique espace pro du site internet de l'office de tourisme à l'adresse : <https://www.destination-montlozere.fr/espace-pro/>.



UN NOUVEAU CONSEIL D'EXPLOITATION À L'ÉCOUTE DU TERRITOIRE

Suite à l'installation du conseil communautaire en juillet 2020, ce dernier a désigné **12 élus pour siéger au conseil d'exploitation (CE)** de l'office de tourisme Mont-Lozère, ainsi que **10 représentants titulaires et 7 représentants suppléants des socio-professionnels du territoire**. Le CE a un rôle consultatif sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'office de tourisme et les projets ayant trait au tourisme.

Ce conseil d'exploitation s'est réuni pour la première fois le 16 octobre 2020. Au cours de la séance, **M. René CAUSSE a été élu Président et M. Olivier TAURISSON Vice-Président**. Afin d'harmoniser la représentativité du territoire, le CE a délibéré favorablement à la modification des statuts nécessaire pour élire un **deuxième Vice-Président**. Le conseil communautaire a validé cette demande lors de la réunion du 4 décembre 2020. Le CE élira donc son ou sa deuxième Vice-Président(e) lors de la prochaine réunion au premier trimestre 2021.

Plusieurs axes de réflexions ont été initiés : l'accueil des **camping-caristes**, la **représentativité** au sein du CE des différentes catégories de socio-professionnels, la création de **spots vidéo**, la localisation des **bureaux d'information touristiques**...

Afin d'échanger sur ces différents points avec l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire, **cinq réunions** sont prévues sur **différents secteurs** de la communauté de communes. Initialement envisagées début janvier, elles seront remises à l'ordre du jour dès que la situation sanitaire le permettra.

CONSEIL D'EXPLOITATION			
COLLÈGE DES ÉLUS			
René CAUSSE (Président), Olivier TAURISSON (Vice-Président) Jean-Bernard ANDRÉ, Pascal BEAURY, Bruno BIÉ, Jean-Pierre BOUTONNET, Christian BRUGERON, René CAUSSE, Jeanine CUBIZOLLE, Pierre de la RUE du CAN, André FERRIER, Benoit MALAVAL, Claudie MICHEL			
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES SOCIO-PROFESSIONNELS			
CATÉGORIE	TITULAIRE	SUPPLÉANT	
Hébergement	Hôtels	Claude BERGOUNHE	Evelyne SCHOENECKER
	Villages vacances	Julien DROUET	
	Gîtes et meublés	Marie GIMENEZ	Pierre REDOUTE
		Gisèle DELOURMEL-CLERC	
Chambres d'hôte	Stéphane PEZET		
Restauration	Mathieu ROMAIN	Catherine de la RUE du CAN	
Commerce, artisanat, production	Nicolas LABEAUME	Nadine Toiron	
Art et culture	Christiane POLGE	Sebastien KUHN	
Activités de loisirs	Emily HENRY-PRINCE	Michel VALETTE	
Activités sportives	Benjamin BALLINI	Ghislaine MARTIN-SCHMID	

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX

Lors du premier confinement, l'équipe de l'OT avait lancé une campagne de communication sur ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram) : **"Le Mont-Lozère, vous connaissez ?"**, basée sur l'expérience qu'un touriste peut vivre sur notre territoire : spatiale, aquatique, bizarre et mythique. Cette campagne a touché **plus de 33 000 personnes** avec ses 12 publications et a généré une moyenne de 115 réactions ("j'aime", commentaires, partages) par publication.

Nouveau confinement, nouvelle action de communication ! Du 13 novembre au 17 décembre 2020, en moyenne **1 300 personnes ont été touchées et on compte 70 réactions par publication**.

Cette dernière visait à mettre en avant le patrimoine naturel et bâti de notre territoire, invitant l'internaute au voyage : **"le Mont-Lozère, un voyage... extraordinaire, nouveau, inoubliable"**.

Cette campagne a débuté avec la ligne de train Cévenol et chaque semaine, un nouveau secteur a été mis en avant, incluant un lien qui redirigeait les internautes vers une page de notre site web avec les hébergements, activités, restaurants, commerçants partenaires de l'office de tourisme autour de ce lieu.



D'autres actions ont été effectuées pour soutenir les acteurs du tourisme de notre territoire : **newsletter** et **communication sur les réseaux sociaux** sur la **vente à emporter des restaurateurs**, une **newsletter hebdomadaire sur les circuits-courts**, le **bien-être** et début décembre des idées de **cadeaux pour Noël** (bons cadeaux, paniers garnis locaux...). Cette newsletter a aussi mis en avant toutes les actions de solidarité présentes dans nos communes : téléthon, restos du cœur...

Nous vous invitons à voir ou re-voir nos actions de communication sur la page Facebook "Villefort Office de tourisme", la page Instagram "otmontlozere" et à vous inscrire à notre newsletter hebdomadaire sur notre site web : www.destination-montlozere.fr

L'OFFICE DE TOURISME ÉLABORE SON SADI !

Les missions d'accueil et d'information des offices de tourisme évoluent. À l'heure où les touristes trouvent une grande partie des informations en ligne, les OT doivent faire évoluer leurs modes de **diffusion de l'information** ainsi que l'information elle-même, **dans les murs et hors les murs**.

Dans ce contexte et afin de structurer sa réflexion et ses projets, l'office de tourisme Mont-Lozère a décidé d'**élaborer un SADI** (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) afin de prendre en compte le comportement, l'avis, l'expérience des clients et des professionnels et de répondre au mieux à leurs attentes en mettant en place des actions concrètes.

Ce SADI est décliné en **plusieurs axes stratégiques et mesures**. Parmi ces projets : la volonté de toute l'équipe de se mettre sur les routes et d'**aller à la rencontre des touristes** (marchés, lieux touristiques...) au volant d'un **BITI** (Bureau d'Information Touristique Itinérant) : un véhicule à haut capital sympathie, aux couleurs de l'office de tourisme intercommunal. Nos conseillers seraient donc bien placés pour informer, conseiller mais aussi sensibiliser les visiteurs afin qu'ils profitent au mieux de notre territoire dans le respect de sa beauté et sa tranquillité.

L'état des lieux du SADI démontre également l'absence de point d'accueil au Nord du territoire intercommunal. Un projet de point d'information touristique à Laubert figure donc parmi les mesures envisagées.

TAXE DE SÉJOUR : DES RECETTES POUR LE TOURISME

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire de la CCML par le conseil communautaire. Il s'agit pour la collectivité d'une **recette** lui permettant, dans le **cadre de sa compétence « développement économique », de favoriser la fréquentation touristique et de mettre en place des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques**.

Deux régimes d'imposition existent actuellement : la taxe de séjour au réel (payée par les vacanciers séjournant sur le territoire, collectée et reversée à la CCML par les hébergeurs ou intermédiaires de paiement) et la taxe de séjour forfaitaire (due par les hébergeurs ou intermédiaires de paiement, qui décident ou non de répercuter son montant sur le prix de la nuitée).

Sur notre territoire et depuis 2017, le produit de la taxe de séjour est entièrement reversé au budget de l'office de tourisme intercommunal.

Bilan de l'année 2020

En 2020, la CCML a fait partie des 8 % de collectivités françaises à appliquer un régime de collecte mixte : la taxe de séjour dite « au réel » pour la majorité des hébergements non-classés ou en attente de classement (soit 168 hébergements comptabilisant 1 166 lits touristiques) et une taxe de séjour forfaitaire pour les hébergements classés, les hébergements de plein air, les chambres d'hôtes et les auberges collectives (soit 128 hébergements représentant 2 880 lits). La période de perception s'étalait du 1^{er} juillet au 29 août, faisant ainsi figurer la CCML parmi les 2 % de collectivités françaises qui appliquent une collecte sur moins de trois mois.



Pour la première année, la CCML a investi dans une plateforme de télédéclaration et de facturation de la taxe de séjour, afin de faciliter les procédures de déclaration pour les hébergeurs, limiter les envois au format papier et les risques d'erreurs et bénéficier de l'accompagnement de la société 3D Ouest sur les aspects réglementaires. Cette plateforme a suscité des retours majoritairement positifs.

Sur les 194 hébergeurs recensés, seuls 30 ont choisi de conserver un mode de déclaration par papier.

C'est ainsi qu'un montant total de 37 000 € a été perçu sur le budget tourisme de la collectivité. Cette enveloppe aura permis la mise en place d'un circuit de géocaching autour du lac de Villefort, le développement du site internet de l'office de tourisme, la publication d'articles de presse valorisant l'ensemble du territoire intercommunal, des campagnes de communication sur les réseaux sociaux et la promotion de notre patrimoine bâti et naturel par les agents de l'office de tourisme, dans les cinq bureaux d'information touristique du territoire.

Et pour 2021 ?

Le conseil communautaire a décidé pour l'année 2021 d'instaurer une taxe de séjour au réel sur l'année complète, marquant la fin du régime forfaitaire. Les collectes seront effectuées au trimestre. Retrouvez toutes les informations sur la plateforme en ligne <https://taxe.3douest.com/montlozere.php> et n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe taxe de séjour au 06 47 06 89 72.



Taxe de séjour 2021
Cette année, je passe
au réel !



LES FRANCE SERVICES REMPLACENT LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC !

Dans la gazette de juillet 2020, nous avons évoqué la labellisation imminente des deux Maisons de Services Au Public de notre territoire. C'est chose faite ! Les MSAP du Bleymard et de Villefort deviennent France Services Le Bleymard et France Services Villefort !

Mais qu'est-ce qu'une France Services ?

"France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien."

Qu'est-ce que cela change ?

Côté « service » : pas de changement, les animateurs sont toujours à votre disposition pour vous soutenir dans vos démarches de la vie courante, sur les thématiques liées à l'emploi, au logement, à la famille, au revenu, à la mobilité ... Ils continuent d'être formés régulièrement par les partenaires afin de poursuivre au mieux les missions d'accompagnement !

Côté « accueil » : le recrutement d'une nouvelle animatrice permet aux France Services de limiter les jours de fermeture pour mieux vous servir ! Bienvenue à Laurence POTELET qui vient renforcer l'équipe déjà à votre service sur Villefort et le Bleymard : Jérémy BALME, Murielle FANTINI et Myriam REVERSAT. 2020 ayant été un peu particulière, nous n'avons pas pu finaliser la mise en place des permanences sur le bassin du Valdonnez. Ces permanences devraient intervenir début d'année 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Côté « communication » : les profils Facebook msap du Bleymard et msap Villefort disparaissent au profit des pages France Services le Bleymard et France Services Villefort que vous pouvez aller "liker" pour suivre les parutions ! Les coordonnées (téléphone et courriel) restent identiques.

Côté « collectivité » : la labellisation permet le maintien du soutien financier de l'État et des Grands Opérateurs comme Pôle Emploi ou la Caf. Sans cette labellisation, ce soutien aurait cessé fin 2021.

AU PLUS PRÈS DES ASSOCIATIONS !



Les France Services sont aussi un lieu de **ressources pour les associations** du territoire. Labellisées Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA), elles sont à la disposition des bénévoles pour un soutien **dans la vie quotidienne de leur associations** : communication, développement, obligations légales, mise à disposition de matériel, médiation numérique ...

Les animateurs accompagnés par les instances départementales répondent entre autres à vos interrogations d'organisation ou d'obligations légales (statuts, assemblées générales, modification du bureau ...), mais ils sont aussi présents pour vous soutenir dans la recherche de financements et notamment dans les demandes dématérialisées sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>. Vous pourrez aussi trouver dans les France Services, des ressources matérielles, le prêts de salles, de gobelets, de vidéoprojecteurs ou encore de barnums ...

FRANCE SERVICES LE BLEYMARD - Route du Mont Lozère, Le Bleymard 48190 MONT-LOZERE ET GOULET / msaplebleymard@gmail.com / 04.66.31.68.85
FRANCE SERVICES VILLEFORT - 38 avenue des Cévennes 48800 VILLEFORT / msapvillefort.mont.lozere@gmail.com / 04.66.46.69.85

UN PEU DE CEL DANS LA VIE DES JEUNES !



Le dispositif Contrat Éducatif Local (CEL) est un dispositif visant à **soutenir les structures pourvoyeuses d'animations à l'attention des moins de 18 ans sur les temps péri et extrascolaires**.

À l'origine, porté par la Direction de la Jeunesse et des Sports, il permettait de bénéficier de cofinancements provenant de la DDJS, mais aussi de la DRAC, du Département et bien sûr des communautés de communes. Aujourd'hui, seulement portés par la collectivité, les CEL permettent aux associations du territoire de recevoir un financement de 20 à 30 % du budget des actions destinées aux moins de 18 ans : ateliers de théâtre, cours d'écriture, école de ski, de pétanque ou encore soutien en direction de nos jeunes sapeurs pompiers.

Pour 2019-2020, une aide de plus de 17 000 € a été attribuée à 13 associations pour 22 actions. Cette année, **20 associations locales ont programmé 36 actions.** La CCML soutiendra entre autres la création artistique avec la MECS du Bleymard et les Rudeboy Crew, la Danse tous niveaux avec la Forge ou encore le club ado du Foyer Rural Langlade-Brenoux. Autant d'actions qui montrent que, malgré le contexte, les associations se mobilisent en faveur de la jeunesse. Comment alors ne pas les soutenir !



Sur le Valdo !



LA JEUNESSE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES C'EST AUSSI ... 3 ALSH !

Sur le Valdons, c'est le Foyer Rural Langlade-Brenoux qui porte historiquement et avec brio l'ALSH ... C'est donc naturellement que la collectivité soutient financièrement l'association via une convention d'objectifs annuelle.

"Une nouvelle salariée arrive au foyer rural, Eileen qui est désormais la référente du secteur jeunesse à destination des 11-17 ans ainsi que de l'Espace de Vie Social. Eileen amatrice de grimpe d'arbres, d'éducation populaire et d'atelier bois, est animatrice d'éducation à l'environnement de formation, et en parallèle de son poste en apprentissage sur la coordination de projet avec le Merlet et l'Ardam (DEJEPS DPTR). Au foyer rural, les actions sont pour le moment en suspens. Nous sommes toujours dans l'attente de la reprise des ateliers en Janvier, accompagnée par l'ouverture du Festival Contes et Rencontres de Lozère à compter du 6 février. Quant à l'ALSH 4-11 ans dont l'ouverture a pu être maintenue, cela continue pour la nouvelle année. Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire. Grâce à une extension de la convention de partenariat avec la CCML, l'ALSH Des Petits Malins sera désormais ouvert une semaine durant chaque vacances scolaire à l'exception des vacances de Noël et 3 semaines au cours de l'été. Vous pouvez déjà retenir les dates d'ouverture du centre pour les prochaines vacances : du 22 au 26 février et du 19 au 23 Avril 2021."

Contact : foyer.rural.brenoux@gmail.com / 04 66 48 00 19 / 06 78 29 98 05



Sur Mont-Lozère et Goulet !



Côté animateur : Guillaume a terminé sa formation et il est donc titulaire à présent du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). À partir du mois de février, il poursuivra son parcours de formation pour devenir directeur de centre de loisirs. La communauté de communes participe financièrement à cet itinéraire de formation professionnelle. Félicitations pour le chemin parcouru et bon courage pour la suite !

LUDIK À BAGNOLS LES BAINS

Depuis la rentrée des grandes vacances d'été, l'Accueil de loisirs Sans Hébergement (ALSH) du secteur Mont Lozère et Goulet a investi l'Espace Culturel Jean Castan à Bagnols-les-Bains. Cette implantation temporaire est motivée par le contexte sanitaire, en effet seul ce lieu permet aux enfants d'avoir un centre de loisirs opérationnel. Nous présentons nos excuses aux associations, dépossédées de leur lieu de pratique habituel et nous remercions la commune de Mont-Lozère et Goulet pour cette mise à disposition.



Malgré la fermeture liée au premier confinement, l'accueil de loisirs « Ludik » connaît une bonne fréquentation sur 2020 avec 698 enfants accueillis. Pour 2021, Ludik poursuit son accueil et donne rendez-vous aux 2-14 ans, les mercredis et durant les petites vacances (excepté les vacances de Noël) ainsi que tout le mois de juillet et la première semaine d'août.

Contact information et inscription :
<https://mont-lozere-jeunesse.portail-familles.net/>
06 79 68 18 30 / ludik.jeunesse@gmail.com



Sur Villefort !

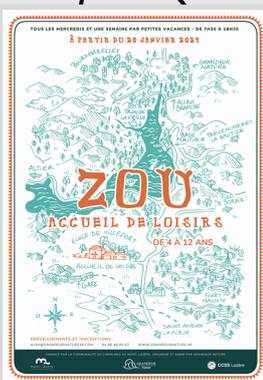
ZOU, UN NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS À VILLEFORT !

La CCML a souhaité déléguer la gestion de l'ALSH sur le secteur de Villefort à Grandeur Nature, entreprise qui faisait déjà partie de l'aventure lors de la création initiale du centre de loisirs de Villefort en 2012 et avait assuré l'animation pendant trois ans !

Qui est Grandeur Nature ?

C'est un joyeux mélange de sports de pleine nature, d'éducation à l'environnement et d'éducation populaire. Depuis plus de 25 ans, l'entreprise accueille à la fois des séjours scolaires, des groupes en séjours de vacances, des séjours adaptés et des particuliers.

Au ZOU, leur souhait est de proposer des temps d'animation adaptés aux besoins de tous les enfants de 4 à 12 ans inclus, au sein de l'école de Villefort, les mercredis de 7h30 à 18h30 avec une garderie le matin de 7h30 à 9h puis de 17h à 18h30. L'ALSH sera aussi ouvert une semaine par période de petites vacances : la 2ème semaine des vacances d'hiver et la 1ère semaine des vacances de printemps.



Le respect de soi, des autres et de l'environnement, l'apprentissage individuel et collectif, la curiosité, l'envie de créer, de partager ... Le tout dans la bonne humeur, avec une équipe encadrante passionnée et motivée !

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information : 04 66 46 80 62
alsh@grandeurnature48.com

Maman et papa sont au travail. Papy et Mamy habitent trop loin, et je suis encore trop petit pour aller à l'école ou à l'alsh !



Tu veux bien me garder ?

DEVENEZ ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) À DOMICILE

Trouver une solution de garde est parfois un vrai « casse-tête » pour les parents de jeunes enfants sur notre territoire. Cela est particulièrement problématique sur le bassin de vie Mont-Lozère et Goulet. Pourquoi ne pas en faire une opportunité professionnelle et devenir assistant(e) maternel(le) à Domicile ?

Mais qu'est-ce qu'un(e) assistant(e) maternel(le) à domicile ?

En l'absence des parents, l'assistant maternel est la personne qui veille au bien-être, à l'éducation et à la sécurité des enfants.

Il accueille à son domicile ou au sein d'une maison d'assistant maternel, des enfants âgés de 0 à 6 ans sur un créneau horaire fixé par les parents. Les services du Département organisent régulièrement des réunions d'information sur ce métier. Avant de faire votre demande d'agrément, il est recommandé de participer à l'une de ces réunions pour vous permettre de mieux connaître les conditions d'exercice du métier.



DU NOUVEAU SUR LA HALLE DES SPORTS GRATASSAC !



Certains l'ont attendue toute une carrière et alors que son planning d'utilisation faisait mentir ses détracteurs, voilà que notre halle des sports est victime, elle aussi de la crise sanitaire ... Ainsi, la pratique sportive a été plus que perturbée depuis le 13 mars. Il n'en demeure pas moins que ce lieu est devenu le lieu



incontournable de la pratique sportive du bassin de vie : volley, futsal, badminton, escalade, zumba et autres ont trouvé leur place entre les créneaux réservés aux scolaires.

Des changements pour 2021 ? Depuis le 1^{er} décembre 2020, un nouvel agent est venu se joindre à Sylvie ANDRÉ pour assurer le bon fonctionnement de la halle. Bienvenue à Laurent CHALABREYSSE qui assurera les fonctions d'entretien et d'animation de la halle. Il prend la suite d'Arnaud GUISTI sur ce poste, ce dernier ayant rejoint les équipes de la commune de Villefort. Avec ce changement d'agent, des discussions sont en cours sur l'organisation du temps de présence sur la halle pour être au plus près des sportifs.

Pour toutes et tous, associations sportives, responsables de clubs et établissements scolaires, les coordonnées du responsable de la halle des sports ne changent pas : 07 72 14 33 19 / hdsvillefort.ccml@gmail.com



Les agents de la collectivité font de leur mieux pour que la halle garde son lustre mais chacun a son rôle à jouer en respectant leur travail et en adoptant des attitudes attentionnées lors de l'utilisation de l'équipement sportif comme par exemple utiliser exclusivement des chaussures de sport dédiées sur le revêtement des surfaces sportives.

MERCI à Arnaud pour le travail de qualité et le service qu'il a su rendre aux usagers de notre complexe sportif dans la première année de la structure. Nous lui souhaitons toute la réussite possible dans ses nouvelles fonctions.

J'VOUS RECOLORE LES RACINES ?

Comme à son habitude, hors saison, les services de votre communauté de communes réalisent les opérations de maintenance sur les sentiers de randonnée. Un coup de pinceau sur un balisage par ici, une borne directionnelle replantée par-là, une passerelle consolidée ou encore une « main courante » changée, les travaux ne manquent pas et notre territoire est vaste...



L'ensemble de ces actions a pour objectif de mettre en sécurité les parcours où les randonneurs peuvent être mis en difficulté par une signalétique vieillissante ou des éléments de sécurité fragilisés par l'usage.

Dans quelques mois, le grand renouveau de nos sentiers débutera avec les travaux d'aménagement d'un réseau porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère. Nous vous tiendrons informés.



Lorsque, sac sur le dos et chaussures aux pieds, vous parcourez les « PR » (sentiers balisés en jaune), n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur un balisage : balise dégradée, borne détériorée, panneau volatilisé ... Vous contribuerez ainsi au bon fonctionnement de notre réseau de randonnées.

De même, vous pouvez nous envoyer vos plus belles photos qui pourraient ensuite illustrer nos différents supports de communication. Contact : nmichel.ccml@gmail.com



LE SPANC FAIT ÉVOLUER SON RÈGLEMENT !



Vous réalisez des travaux d'assainissement ? Vous avez reçu une invitation à prendre rendez-vous pour un diagnostic ? Contactez votre SPANC. Dans le cas contraire, vous encourez des pénalités comme prévu dans le règlement du service.

En complément de son évolution organisationnelle, avec une sectorisation du territoire par techniciens et l'achat d'un Logiciel dédié, le SPANC Mont-Lozère a souhaité apporter quelques adaptations à son règlement. Ces modifications ont été adoptées au conseil communautaire du 4 décembre 2020, rendant le nouveau règlement effectif au 1er janvier 2021. Il sera consultable sur le site internet de la CCML et sera remis à chaque propriétaire par le technicien, lors du contrôle.

La principale modification concerne la périodicité des contrôles, qui passe à un contrôle tous les 6 ans et non plus tous les 4 ans. Pas de modification du montant de la redevance annuelle qui reste à 34,10 € TTC. Ce changement de périodicité et l'équipement numérique à la pointe permettront plus d'efficacité lors des contrôles et plus de temps dégagé pour apporter des conseils aux particuliers et répondre aux sollicitations des communes.



Vous êtes à la recherche d'informations ou de conseils concernant l'assainissement non collectif, n'hésitez pas à contacter les techniciens auprès du service du SPANC au 04.66.48.13.83 ou par mail spancmontlozere@orange.fr.



ET SI ON VOUS FALICITAIT LE TRI DES DÉCHETS !

Lancement du projet de distribution de composteurs individuels

Dans la gazette de juillet, nous vous annonçons la volonté de la CCML de mettre en place une vente de composteurs domestiques sur tout son territoire. Nous avons obtenu en fin d'année des subventions LEADER à hauteur de 64 % du coût du projet, nous permettant dès à présent de commander les composteurs et mettre en œuvre le projet. Des distributions seront organisées dans les trois déchetteries du territoire. Les composteurs seront mis en vente au tarif de 20 € et seront remis avec un bio-sceau en plastique recyclé ainsi qu'un livret d'information sur le compostage.

Toute personne souhaitant acquérir un composteur est invitée à se manifester auprès des agents des France Services du Bleynard et de Villefort. Les distributions seront organisées au fur-et-à-mesure et en fonction du nombre de réservations.

Et des sacs de tri, ça vous dit ?



Toujours portés par la volonté d'une réduction et d'un recyclage des déchets ménagers, le SDEE et la CCML vous proposent de vous doter de trois sacs de tri : un jaune pour les emballages, un bleu pour le papier et un vert pour le verre.

Dans un premier temps, cette opération s'adresse aux résidents permanents. Sur présentation d'un justificatif de domicile, vous pouvez venir retirer vos sacs auprès des agents des France Services au Bleynard ou à Villefort et en déchetterie sur le Valdonnez.

Avec votre dotation, vous recevrez le « mémo tri » pour vous aider à faire le bon choix avant de jeter car, « désormais dans notre département, c'est simple : vous pouvez trier TOUS les EMBALLAGES vides, sans exception ! » mais pas n'importe comment !

Recyclons plus ! Désormais dans notre département, c'est simple : vous pouvez trier tous les EMBALLAGES vides, sans exception !

tous les EMBALLAGES

- en métal : conserves, bouteilles de sirop, barquettes métalliques, aérosols...
- en cartonnée : briques, boîtes de céréales, de biscuits, de lait, sur emballage...
- en plastique : bouteilles, flacons, barquettes, sacs, films, cellophane, pots de yaourt...

tout le VERRE d'emballage

Pots et Bouteaux, Bouteilles, Flacons.
 Pour les objets en verre, contactez le SDEE ou rendez-vous à la Ligue contre le Cancer.

tous les PAPIERS

Journaux et Magazines, Publicités et Prospectus, Annuaires et Catalogues, Courriers et Enveloppes, Livres et Cahiers.

POUR TOUTES QUESTIONS CONTACTEZ-NOUS AU 0800 88 12 05
 OU PAR EMAIL : contact@teamrecyclage.fr

www.teamrecyclage.fr



CCML : Communauté de Communes Mont-Lozère / **CNAS** : Comité National d'Action Social / **ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement / **DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations / **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles / **LEADER** : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale